

COMMUNE D'ISSERTEAUX (Puy-de-Dôme)

NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2025 – COMMUNE

L'article 107 de la loi NOTRe a prévu de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales. L'article L 2313-1 du C.G.C.T prévoit désormais qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget d'une commune se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune, c'est-à-dire celles qui reviennent chaque année.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine de la commune.

BUDGET DE LA COMMUNE 2026

A. PRESENTATION

BUDGET COMMUNE 2026

<i>Fonctionnement</i>			
Chapitre dépenses	Montant €	Chapitre recettes	Montant €
011 charges à caractère général	189 774,00	70 produits et ventes	4 999,62
012 charges de personnel	76 482,00	73 impôts et taxes	171 733,00
68 dotations aux provisions	0,00	74 dotations et participations	133 167,00
023/042 opération d'ordre	296 988,00	75 produits de gestion courante	20 000,00
65 contributions	131 899,00	77 produits exceptionnels	0,00
66 charges financières	0,00	002 excédent antérieur reporté	365 743,38
67 charges exceptionnelles	500,00		
Total	695 643,00	Total	695 643,00

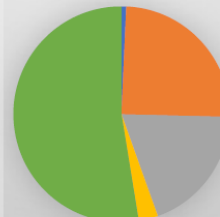
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 011 charges à caractère général
- 012 charges de personnel
- 68 dotations aux provisions
- 023/042 opération d'ordre
- 65 contributions
- 66 charges financières
- 67 charges exceptionnelles



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

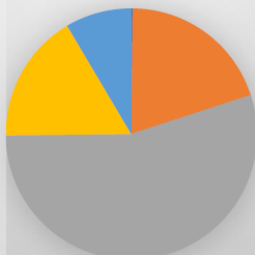
- 70 produits et ventes
- 73 impôts et taxes
- 74 dotations et participations
- 75 produits de gestion courante
- 77 produits exceptionnels
- 002 excédent antérieur reporté



<i>Investissement</i>			
Chapitre dépenses	Montant €	Chapitre recettes	Montant €
16 emprunt et dépôt cautionnt	1 000,00	10 dotations et fonds divers	2 999,18
20 et 21 mobiliers et matériels	134 133,00	1068 affectation résultat	45 487,00
23 constructions	370 717,00	165 cautionnement	1 000,00
27 autres immobilisations	112 607,00	021 virement fonctionnement	296 988,00
041 opération d'ordre	57 488,00	13 subventions	189 638,00
		041 opération d'ordre	57 488,00
		002 excédent reporté	82 344,82
Total	675 945,00	Total	675 945,00

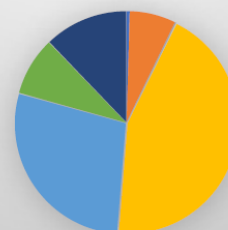
DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 16 emprunt et dépôt cautionnt
- 20 et 21 mobiliers et matériels
- 23 constructions
- 27 autres immobilisations
- 041 opération d'ordre



RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 10 dotations et fonds divers
- 1068 affectation résultat
- 165 cautionnement
- 021 virement fonctionnement
- 13 subventions
- 041 opération d'ordre
- 002 excédent reporté



B. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement brute de la commune s'élève à 68 255 €. La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 68 255 € (plus d'emprunt). La commune dispose ainsi d'un bon niveau d'autofinancement.

C. SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Les dépenses d'investissement prévues concernent la 1^{ère} tranche de travaux d'aménagement du Bourg, des travaux de voirie, la réfection de l'éclairage public en LED, l'aménagement du nouveau bâtiment route de Sugères en local technique, diverses acquisitions de matériel. Le montant des investissements prévus s'élève à 504 850 €. La commune prévoit également en opération financière les travaux de viabilisation du futur lotissement avec un fonds de versement prévu de 112 607 € qui sera versé sur le budget lotissement dès le début de l'opération.

Le montant du capital de la dette remboursé en 2026 s'élève à 0 €. La commune va rembourser à l'EPF SMAF la participation annuelle concernant l'achat d'un bâtiment route de Sugères pour un montant de 2 607 €.

D. SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Les subventions de l'Etat, du Département et de la Région budgétées en 2026 concernent notamment des restes à réaliser pour l'aménagement du bourg ainsi que pour des travaux de voirie pour un montant total de 189 638 €. Le montant prévu des dotations, fonds divers et réserve (FCTVA/Taxe d'aménagement et affectation du résultat) s'élève à 48 487 €.

E. RATIO ENDETTEMENT/POPULATION

Le ratio d'endettement pour la commune est de 0 €/habitant.